



Les Mesneux

AVRIL 2013

Numéro 51

Événements :

- Cérémonie du 8 mai
- Marche des élus le 9 mai
- Méchoui de l'ASC le 23 juin
- Gala de fin d'année de la section Danse le 30 juin

LE PROCHAIN BULLETIN
SERA ÉDITÉ VERS LE
5 JUILLET

Au sommaire :

Point sur les travaux	2
Arrêt sur images	3-4
Conseils municipaux	5-6
Conseils de sécurité	7
Regroupement scolaire	8
Tournoi de football	8
Police des voies	9
Petites annonces...P.A.V.E.	9
Le déneigement	10
Annonce	10
Do-in – Shiatsu (A.S.C.)	10
Événements futurs	10
État civil	10

Anny DESSOY

L'équipe municipale

Le mot du Maire

La commune poursuit ses travaux d'aménagement sécuritaire et d'embellissement par la dernière phase qui entrave et génère des désagréments pour chacun d'entre nous puisqu'ils concernent le centre du village ; mais ils sont nécessaires et je vous remercie de votre compréhension et de votre patience.

Le second gros dossier relatif à la construction du bâtiment communal est en phase d'achèvement puisque les travaux seront réceptionnés le mercredi 24 avril prochain. Un état financier vous sera présenté dans un prochain bulletin.

Ces deux projets prévus depuis 2009 et démarrés en 2010 seront, bien évidemment, les seuls investissements de cette année 2013, comme l'a souhaité le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril consacrée au budget, afin de maintenir une imposition modérée par rapport à la moyenne départementale.

Les dotations de l'Etat diminuent chaque année et la réforme des rythmes scolaires entraînera des charges supplémentaires sur les budgets communaux ; aussi il est indispensable d'utiliser au mieux l'argent public tant au niveau de notre village qu'au sein de la Communauté de Communes Champagne Vesle à qui les communes ont transféré diverses compétences.

Anny DESSOY

Fiscalité de la commune

Cela faisait 16 ans que les taux d'imposition communaux n'avaient pas évolué. Or en 2013, la commune doit faire face à plusieurs problématiques, au premier rang desquelles la réforme des rythmes scolaires : le conseil municipal a souhaité anticiper le besoin de financement nouveau lié aux aménagements à mettre en œuvre dans ce cadre. Nous subissons également une baisse des dotations de l'Etat et des subventions. Enfin nous faisons face à des frais de trésorerie sur les opérations d'aménagement de notre commune.

JB

[Pour plus de détails, voir www.lesmesneux.fr].

La fête patronale en 2013

Les travaux d'aménagement du village ont repris le 2 avril au matin. Ces travaux concernent la place du village, la rue de Jouy et la rue de Reims. Pour la fête patronale des 18-19-20 mai, les travaux de la place ne seront pas terminés.

Le terrain rue des Bavolets, qui accueille une partie des forains, sert actuellement de lieu de stockage et de base pour les entreprises.

A cause de ce manque de place, il a été décidé, lors d'une réunion avec le Comité des fêtes, de suspendre la fête cette année et de la remplacer par une manifestation dans le village le samedi 13 juillet.

Réservez votre week-end !

La brocante, encore annulée cette année, sera reportée à 2014.

Point sur les travaux

Les travaux d'aménagement du village ont repris le 2 avril. C'est la dernière ligne droite ! Comme les réseaux sont déjà enfouis, seule la voirie va mobiliser l'entreprise. La place de la Mairie, la rue de Reims, le début de la rue de Jouy sont décaissés sur une profondeur de 45 cm. Le fond de forme sera posé, début mai, les voiries seront mises en place et l'éclairage public implanté. Puis les paveurs interviendront avant la pose de la couche de roulement qui clôturera cette partie.

La seconde partie de la rue de Reims sera réalisée ensuite. La rue de Bezannes est programmée en dernier.

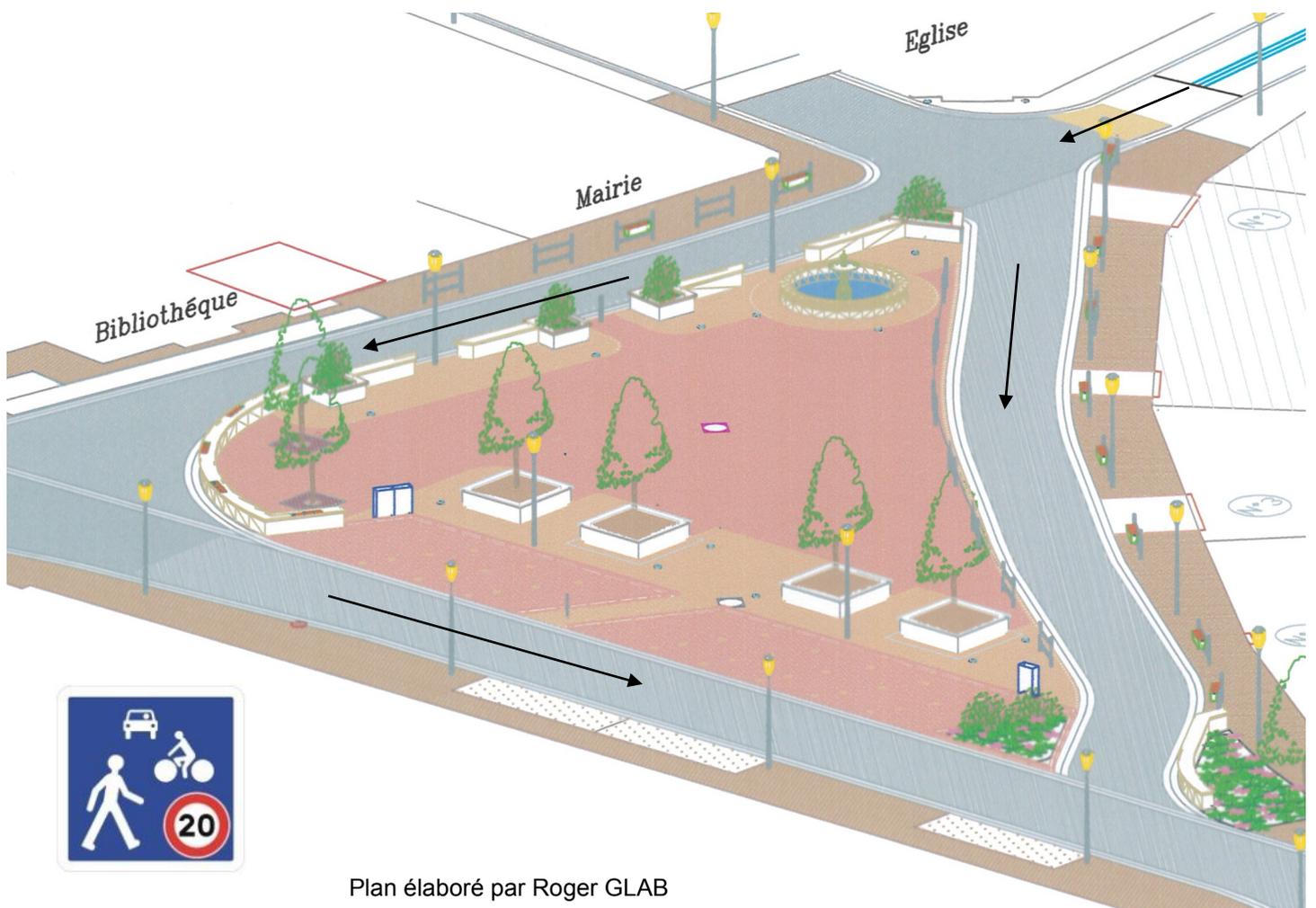
L'Édito des Cahiers de fleurissement (n°27, Février 2013), célèbre les 400 ans d'André Le Nôtre, qui commença sa carrière de jardinier en 1635. Avec une imagination infinie ce jardinier dont les réalisations sont nombreuses et connues (les jardins du Château de Versailles entre autres), préconisait déjà à l'époque l'installation de fontaines, la plantation d'arbres et de massifs fleuris pour aménager et structurer les espaces publics.

Nous retrouverons ces éléments sur la place du village : arbres, massifs fleuris, fontaine.... Ils apporteront fantaisie et couleur à notre urbanisme.

L'aménagement de cette place a été longuement étudié et débattu par une commission composée d'habitants du village (dont des membres de la commission de fleurissement et des représentants du Conseil municipal).

Sa réalisation nous offrira un espace privilégié pour nous retrouver et bien vivre au cœur de notre village.

JPG et GL



Plan élaboré par Roger GLAB

Les événements dans la commune, arrêt sur images



Assemblée générale du Comité des fêtes



Saint Vincent au village



Les bénévoles de Noël reçus à la salle des fêtes

Les événements dans la commune, arrêt sur images (suite)



Assemblée générale de la **Commission Locale pour l'Embellissement et de Fleurissement (C.L.E.F.)**

La soirée bretonne

Treize gaillards, tous moins marins les uns que les autres, un harmonica, un bodhran, un violon, un accordéon, des voix puissantes, un grain de malice et d'humour, une pointe de mélancolie, un répertoire à faire lever l'ancre : en attendant patiemment à Vrigne-aux-Bois, la ville la plus maritime des Ardennes, la marée haute dans le seul port de France qui soit à plus de 265 km de la mer la plus proche, ils chantent et font chanter la mer.



Encore bravo à Dominique CHARPENTIER pour la décoration



Conseils municipaux

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus en Mairie ou sur www.lesmesneux.fr

Résumé du compte-rendu du Conseil municipal du 28 janvier 2013

▶ Délibérations 2013 :

- n°1 : renouvellement convention ATESAT ;
- n°2 : télétransmission des actes / acquisition d'un logiciel « ACTES » ;
- n°3 : télétransmission des actes / signature d'une convention avec la Préfecture ;
- n°4 : construction d'un atelier municipal, lot 2 (gros œuvre maçonnerie) / avenant n°1 ;
- n°5 : demande de subvention – Association Scouts et Guides de France ;
- n°6 : demandes de subventions diverses ;
- n°7 : demande de subvention au titre de la DETR 2013 / remplacement de points lumineux.

▶ Réforme des rythmes scolaires : rappel des constats et objectifs du ministre et des particularités de la réforme. Débat. On attend la réunion de la CCCV le 7 février.

▶ Revalorisation des tarifs (location salle des fêtes ; concessions cimetière) : ces tarifs datent (5 ans et plus de 10 ans) ; étude en commission ; décision au prochain Conseil.

▶ Investissements 2013 :

Aucun investissement important cette année en raison du coût des travaux en cours (bâtiment communal, aménagement des voiries).

- Réunion de la commission Finances le samedi 16 février : réflexion sur les taux d'imposition communaux.
- Achat de plaques et numéros de voirie.

▶ Questions diverses :

- Réflexion en cours entre les élus et le Comité des Fêtes sur l'opportunité d'organiser la fête cette année.
- Aide à la rédaction du dossier PAVE : la commission doit rencontrer la DDT dont c'est une des missions.

Résumé du compte-rendu du Conseil municipal du 4 mars 2013

▶ Délibérations 2013 :

- n°8 : vote du Compte Administratif 2012 / Budget principal 2013 ;
- n°9 : affectation du résultat de l'exercice 2012 ; inscription des restes à réaliser ; décisions relatives au budget 2013 ;
- n°10 : compte de gestion 2012 du Receveur de Reims Banlieue ;
- n°11 : revalorisation des tarifs de location de la salle des fêtes ;
- n°12 : revalorisation des tarifs des concessions de cimetière et du columbarium ;
- n°13 : approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

▶ Pré-réception du bâtiment communal : effectuée lors de la réunion de chantier du 27 février (architecte, entreprises) ; quelques travaux restent à réaliser. Réception définitive fin mars.

▶ Parc d'activités Les Vianneries 2 : présentation du schéma de principe. Rendez-vous le 7 mars (Agence d'Urbanisme, CCI, commune) pour comparaison avec le PLU.

Conseils municipaux

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes-rendus en Mairie ou sur www.lesmesneux.fr

Résumé du compte-rendu du Conseil municipal du 4 mars 2013, suite

► Réforme des rythmes scolaires : rappel des points importants de la réforme. Réunion du 7 février à la CCCV avec les Inspecteurs de l'Education Nationale, les maires, les présidents des syndicats scolaires et les responsables d'associations chargées du périscolaire. Les communes demandent le report de l'application à la rentrée 2014.

► Marche des élus : 40^{ème} édition cette année à Courcelles Sapicourt le 9 mai. Notre commune organisera l'édition 2014 le 29 mai. Cette organisation nécessite une cinquantaine de bénévoles ; les détails en seront présentés lors d'un prochain Conseil municipal par le Comité d'Organisation, ainsi que lors d'une réunion à Courcelles Sapicourt le 28 mars.

► Fête patronale 2013 : annulation en raison des travaux. Manifestation de remplacement le week-end des 13 et 14 juillet.

► Investissements 2013 :

Balayage des rues ; plaques et numéros de rues ; défibrillateur (commande groupée avec la CCCV) ; grillage de l'école (après travaux parking rue Neuve) ; panneaux de signalisation.

Tonte des espaces verts : devis trop élevés ; embauche prévue d'un agent sous contrat aidé.

Résumé du compte-rendu du Conseil municipal du 8 avril 2013

► Délibérations 2013 :

- n° 14 : bases d'imposition 2013 (Taux en hausse d'environ 1%) ;
- n° 15 : vote du budget primitif 2013 ;
- n° 16 : modification des statuts de la C.C.C.V. ;
- n° 17 : participation à la procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire lancé par le Centre de Gestion de la F.P de la Marne ;
- n° 18 : cession de terrain à la commune dans le cadre de la succession GILLET ;
- n° 19 : construction d'un atelier municipal (lot 13 : Démolition – Ravalement) : avenant N° 1 ;
- n° 20 : transfert de la compétence d'Eclairage Public au S.I.E.M. ;
- n° 21 : numérotage des habitations ; achat de numéros et plaques de rues ;
- n° 22 : mise en conformité des plaques de rues.

► Travaux supplémentaires – bâtiment communal :

- terrassement du terrain devant le bâtiment (entreprise POTHELET, devis : 5554,22 € TTC) ;
- enduit pour le bâtiment du surpresseur (entreprise PROTAIN, devis : 1 532,79 €) ;

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité retenir ces travaux qui seront différés et effectués par le personnel communal.

► Demandes de subventions :

- Les P'tits cahouts à Villedommange ; la Marpa de Pargny-lès-Reims ; le Goutatou de Pargny-lès-Reims : toutes ces demandes sont rejetées pour des raisons diverses.

► Questions diverses :

- Achat d'un appareil thermique pour le désherbage : pas pour l'instant.
 - Il a été demandé un devis pour remplacer le grillage le long du nouveau bâtiment communal.
 - Madame le Maire et la Chambre de Commerce et d'Industrie vont à nouveau solliciter le propriétaire du terrain inoccupé de la zone artisanale pour lui demander instamment d'entretenir son terrain.
- Il a été décidé d'enlever les panneaux STOP à l'angle de la rue des Lorraines, de la rue de Jouy et de l'allée du Noyer-des-Enfants ceux-ci ne pouvant plus être matérialisés au sol.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 6 MAI 2013 à 20H30

LES BONS RÉFLEXES POUR PROTÉGER VOTRE MAISON

PROTÉGEZ VOS ACCÈS

- 1 Pensez à verrouiller les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages...) et à fermer vos volets à la nuit tombée.
- 2 Optez pour un éclairage extérieur qui s'active à la détection du mouvement.
- 3 Équipez vos soupiraux et ouvertures avec des grilles adaptées.
- 4 Équipez votre maison d'une alarme.

LAISSEZ DES SIGNES DE PRÉSENCE DANS VOTRE DOMICILE

- 5 Évitez les messages d'absence sur votre répondeur.
- 6 Faites relever votre courrier postal ou à défaut faites le conserver par la poste.
- 7 Créez l'illusion d'une présence (laissez une ampoule basse-tension allumée ou utilisez un programmeur).

INFORMEZ VOTRE VOISINAGE DE VOTRE ABSENCE

- 8 Si vous l'avez de vos déplacements prolongés, votre voisin peut « faire vivre » votre domicile en votre absence (relevé du courrier, ouverture des volets...). Cette solidarité, en lien avec la police ou la gendarmerie, permet de déjouer les tentatives de cambriolages. **LA SOLIDARITÉ DE VOISINAGE EST ESSENTIELLE !**

INFORMEZ LE COMMISSARIAT DE POLICE OU LA BRIGADE DE GENDARMERIE LA PLUS PROCHE D'UN DÉPART PROLONGÉ

- 9 Une fiche « tranquillité résidences » remplie par vos soins (coordonnées, durée de votre absence) nous permettra de mieux veiller sur votre maison.

Vous êtes victime d'un cambriolage composez sans attendre le 17

Ne touchez à rien
Protégez la zone d'entrée des cambrioleurs ainsi que les endroits qui ont été fouillés : policiers ou gendarmes se déplaceront pour trouver traces et indices.

CONTACTS UTILES

- Police ou gendarmerie **17**
- Opposition bancaire **0892 705 705**
- Opposition chèque **0 892 68 32 08**
- Téléphones portables volés : Procurez-vous au préalable le code IME de votre téléphone en composant sur celui-ci ***#06#** le code s'affichera automatiquement.

Plus de conseils sur :
www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-sécurité/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Contre-les-cambriolages-ayez-les-bons-reflexes

Avec le soutien du Conseil régional de Champagne-Ardenne



La prévention des cambriolages est l'affaire de tous. Votre vigilance est indispensable pour lutter contre un phénomène qui n'est pas une fatalité.



Réalisation : www.comincreation.fr



ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

VOTRE VIGILANCE EST INDISPENSABLE



TOUS ACTEURS DE NOTRE SÉCURITÉ

ET AUSSI...

- Je ne cache pas de clés dans les endroits repérables (paillason, boîte aux lettres, pot de fleurs...) et ne laisse pas les clés de mon véhicule apparentes.
- A l'extérieur, je ne laisse rien à disposition des cambrioleurs (outils, échelle...).
- Je place mes objets de valeur (bijoux, cartes de crédits...) et les photographies de mes biens en lieu sûr.
- Je ne laisse pas de personnes inconnues seules dans mon domicile.
- J'avise policiers ou gendarmes de tout fait inhabituel pouvant présager la préparation ou la commission d'un cambriolage (véhicules en repérage, individus suspects...) en composant le 17.

Regroupement scolaire

Dans le dernier bulletin communal paru en janvier 2013, un article était consacré au projet de regroupement scolaire, qui depuis 2008 n'avait connu aucune avancée. Les communes d'Ecueil, Chamery, Serriers, Sacy et Villedommange souhaitent l'implantation à Ecueil, lieu-dit la Garenne à proximité du terrain de football.

La commune de Les Mesneux, 868 habitants et une soixantaine d'enfants scolarisés chaque année, demande bien évidemment la construction sur son territoire et plus précisément sur une partie de terrain à « la Croisette », en limite d'une zone de 7 hectares à urbaniser prévue dans notre P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Par courrier en date du 1^{er} août 2011, j'avais sollicité la Communauté de Communes Champagne Vesle, qui a la compétence des constructions scolaires, afin de réunir la commission et de dresser la liste des avantages et des inconvénients des deux sites proposés, en consultant le Conseil Général qui a la compétence des transports. Depuis août 2011 pas d'évolution sur ce dossier, mis à part divers « effets d'annonces » prononcés par le Président de la C.C.C.V. lors de la présentation des vœux dans différentes communes.

Le 5 mars dernier, la commission scolaire de la C.C.C.V. s'est réunie, et un dossier était ajouté à l'ordre du jour : « proposition de site pour le regroupement scolaire au sud de la C.C.C.V. » Il s'agissait d'une demande de construction sur Ecueil, signée par les maires d'Ecueil, Serriers, Chamery, Courtagnon (commune qui a rejoint la C.C.C.V. au 1^{er} janvier 2013), Sacy et Villedommange, ainsi qu'une attestation d'un notaire précisant que la commune d'Ecueil s'engage à acquérir un terrain qui sera ensuite financé par les autres communes.

La signature définitive chez le notaire devant avoir lieu rapidement, le Président de la C.C.C.V. a pris la décision de programmer un Conseil Communautaire spécifique à ce dossier le mercredi 10 avril 2013. Or, ce mercredi 10 avril, l'ordre du jour du Conseil Communautaire était très chargé, avec les votes des différents budgets, les taux d'imposition et 28 délibérations à prendre, dont la n° 26 décidait de la construction du regroupement scolaire concentré sur la commune d'Ecueil. Les trois délégués communautaires de notre commune ont fait remarquer que le vote du lieu d'implantation était prématuré car aucune étude n'était diligentée, tant au niveau du coût

que de l'organisation des transports et du périscolaire.

M. CAQUOT, Conseiller Général, a eu bien du mal à prendre la parole et nous a rappelé que le Conseil Général, qui a pour compétence les transports scolaires et les voiries départementales, n'était pas un guichet qui distribuait de l'argent et que les subventions n'étaient plus attribuées dans les mêmes proportions. Le Président a ajouté que les maires des 6 communes avaient délibéré et qu'il appartient aux élus de décider, et que le Conseil Général s'adaptera.

La délibération n° 26 a été soumise aux délégués communautaires à 23 h 45 : 7 votes contre et 6 abstentions n'ont pas permis de différer le projet. Parallèlement, les délégués des parents d'élèves se sont réunis et ont adressé des courriers aux maires des communes de notre syndicat, ainsi qu'à tous les parents d'enfants scolarisés sur le secteur. Les interrogations des parents sont bien légitimes, mais ne sont pas prises en compte au sein de la C.C.C.V. car ce sont « les élus qui décident »

Aussi, les élus de notre commune sont scandalisés de la façon peu démocratique de traiter ce dossier et réfléchissent à de nouvelles organisations car il n'est pas concevable de demander aux parents d'emmener leurs enfants à la Garenne d'Ecueil, avant de rejoindre leur lieu de travail qui généralement est à Reims. A une époque où l'argent public devient de plus en plus rare et où il est nécessaire de l'utiliser au mieux, la C.C.C.V. prend des décisions favorables à certains élus sans faire la moindre étude des différents coûts. Je vous rappelle que la construction du pôle scolaire de Faverolles a coûté 3 400 000 € pour 6 classes, dont 5 sont occupées et que les effectifs de 88 enfants risquent d'entraîner une fermeture à la rentrée 2014 !

Nous continuerons à travailler sur ce dossier « pôle scolaire » avec les parents, les enseignants et restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions car nous sommes soucieux de vous tenir informés en toute transparence.

Anny DESSOY

Tournoi de football inter villages 2013

SACY ANIMATION organise le 28 juillet 2013 un tournoi de football inter villages au terrain d'Ecueil et demande si notre village souhaite y participer.

Il s'agit d'un tournoi à 7 joueurs (demi-terrain). Deux catégories de joueurs seront inscrites :

- ▶ enfants (nés entre le 31/12/1998 et le 31/12/2003)
- ▶ adultes (nés avant le 31/12/1998)

Nouveauté cette année : des matchs de GALA pour les "plus de 45 ans" et pour les "petits de moins de 10 ans".

Pour plus d'informations, contacter : Antoine DAMIEN ☎06.31.87.36.94, Jérémy LEGER ☎06.76.43.48.88.

Inscrivez-vous auprès de Dominique PATIGNY (Président de l'A.S.C. Les Mesneux) ☎06.21.22.22.35

avant le mercredi 29 mai, la commune devant s'inscrire avant le 1^{er} juin pour des raisons d'organisation.

Police des voies et immeubles



Dans le but de faciliter la vie de tous et de chacun (visites, courrier, livraisons,... mais aussi médecin et secours d'urgence...), nous vous demandons de bien vouloir respecter la réglementation, qui impose d'apposer un numéro sur toutes les habitations.

8bis

17

143

Dans le même esprit, il serait bon que chacun installe une boîte aux lettres normalisée et y indique son nom (en effet M. et Mme « Double face » n'habitent probablement pas aux Mesneux, pas plus que la famille « Introduction par l'avant et récupération par l'arrière », comme indiqué sur certaines boîtes aux lettres).

GL

Petites annonces : poussettes, fauteuils, béquilles

Mère de famille, avec poussette, souhaiterait pouvoir marcher en toute sécurité sur les trottoirs avec enfants..

Personne handicapée, en fauteuil, souhaiterait pouvoir emprunter le trottoir sans problème...

Personne âgée malvoyante, souhaiterait moins d'obstacles...

Ensemble nous partageons un même espace ! Mais certains d'entre nous éprouvent davantage de difficultés.

Soyons vigilants à ne pas leur compliquer les déplacements par notre stationnement gênant... nos poubelles mal placées ou pas rentrées...

Ayons le souci de permettre l'accessibilité de la voirie à toute personne handicapée ou à mobilité réduite. Aidons-les à circuler, à se déplacer de la manière la plus fluide possible.

Le centre du village est inaccessible pour elles en ce moment mais les autres rues ne doivent pas l'être.

Le P.A.V.E. (**P**lan de mise en **A**ccessibilité de la **V**oirie et des aménagements des **E**spaces publics) élaboré par une commission et approuvé en conseil municipal porte le souci de la mise en conformité de la voirie dans notre village pour répondre aux impératifs de la loi.

Mais c'est ensemble bien sûr que nous pourrons peu à peu réussir le grand chantier de l'accessibilité grâce à notre civisme et notre respect des personnes en situation de vulnérabilité.

AMC



La Mairie

Place de la Mairie

TÉLÉPHONE :
03 26 36 55 98

TÉLÉCOPIE :
03 26 50 20 90

Réception du public :
Lundi - jeudi : 14 - 18h30
Mardi - mercredi : 14 - 17h30

Agence Postale :

Place de la Mairie
03 26 82 89 53

ERDF
RELEVÉ DES
COMPTEURS

26 et 29 avril 2013

Des informations
ponctuelles se
trouvent sur le site de la
commune.

Adresse du site :
<http://www.lesmesneux.fr>

Autres adresses utiles :
asclesmesneux.free.fr
www.sycomore51.fr
www.cc-champagne-vesle.fr

Le déneigement... des chiffres

L'arrivée (enfin !) du printemps nous permet de dresser un bilan (que nous espérons définitif...) des interventions de nos employés municipaux pour assurer le déneigement de nos voiries cet hiver.

Lors des 8 passages effectués, chacun durant entre 4 et 5 heures suivant l'épaisseur de neige, ce sont à chaque fois 800 à 900 kg de sel qui ont été utilisés.

L'acquisition du tracteur a été une bonne opportunité, puisqu'il permet simultanément de passer la lame et d'épandre le sel, soit une économie de 50% aussi bien en temps de travail qu'en consommation de gazole.

GL et MA

Annonce

Jeune fille, 16 ans, en classe de première scientifique, résidant Les Mesneux, se tient à votre disposition pour tout service de la vie quotidienne :
Baby-sitting, soutien scolaire, service lors de vos réceptions, soin aux animaux et aux plantes, aide en informatique, relève de courrier, diverses courses dans le périmètre du village...

Céline Vannienwenhove
14 rue de Crayères ☎ 06.26.43.46.46



DO-IN - SHIATSU

Pratiques de "bien-être" orientales

Le Do-in, pratiqué régulièrement, est une méthode de préservation de la santé. Il consiste à se faire des pressions et des frictions le long des méridiens d'acupuncture, ainsi que des étirements et des respirations afin de faciliter la bonne circulation de l'énergie ou "Ki". Celle-ci conditionne le fonctionnement correct de nos organes et notre bon état psychique. Le Shiatsu consiste à stimuler les mêmes points que le Do-in, mais il fait appel à une deuxième personne. Il y a donc un receveur et un donneur. L'échange énergétique donne lieu à une plus grande relaxation et permet de

dénouer les tensions à l'origine des douleurs musculaires.

Les séances se déroulent en petits groupes (12-14 personnes maximum) dans une tenue souple en fibre naturelle.

Séances de présentation et d'essai de cette activité les samedis 18 et 25 mai de 9 h à 10 h 30 au bâtiment de la Croisette. Mise en place des horaires pour la saison suivante en fonction des demandes.

Pour plus de renseignements, contactez
Mme Aline Baudou : 03 26 36 20 95.

Événements

Mercredi 8 mai à 11h30 : cérémonie au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

Judi 9 mai : marche des élus, pour la 40^{ème} édition, rendez-vous à 9 h à Courcelles-Sapicourt.

Dimanche 23 juin : méchoui de l'ASC.

Dimanche 30 juin : spectacle de la section Danse de l'A.S.C. au CREPS.

État civil

Naissance :

Léna PERON, le 11 janvier 2013
Jade DESIRONT, le 3 avril 2013

Décès :

Marcel LENFANT, le 7 février 2013

